



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 13 FEVRIER 2017

SPECIAL N ° 4 - FEVRIER 2017

DELEGATION DE SIGNATURE

SOMMAIRE

PREFECTURE

DCT-BCI

Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-003 portant délégation
de signature pour les actes de la fonction d'achat.....1



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-003 portant délégation
de signature pour les actes de la fonction d'achat**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 juin 2015, portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ, en qualité de Préfet de l'Aude ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Monsieur Gérald QUINTIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-002 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Gérald QUINTIN, directeur départemental des finances publiques de l'Aude, à l'effet de signer dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-002 susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2016-052 du 2 septembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de l'Aude et l'adjoint au directeur départemental des finances publiques de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 13 FEV. 2017

Le Préfet,


Jean-Marc SABATHÉ